



Publié sur *Espace Jeunes* (<https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be>)

[Accueil](#) > Quelles sont les sanctions si je me fais arrêter ivre au volant?

- [Notre réponse](#)
- [Références légales](#)
- [Documents types](#)
- [Articles 34 à 37/1, 38, 55, 60 et 61quinquies de la loi du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière.](#) [1]
- [Tableau de synthèse : sanctions au moment de l'infraction en cas de conduite sous influence d'alcool.](#) [2]
- [Tableau de synthèse : sanctions devant le tribunal de police en cas de conduite sous influence d'alcool.](#) [3]
- [Tableau de synthèse : sanctions en cas d'ivresse ou de drogue au volant.](#) [4]

Mise à jour :

Mercredi 10 Juillet 2019

Applicable en :

- Région wallonne
- Région de Bruxelles-Capitale
- Région flamande

- [Imprimer cette question](#)
- [Envoyer par e-mail](#)
- [Réagir à cette fiche](#)

4 sanctions sont possibles:

- vous devez payer une **amende** ;
- vous recevez une **interdiction de conduire** ;
- et vous risquez un **retrait de permis** de conduire ;
- vous risquez de devoir équiper votre véhicule d'un **éthylotest antidémarrage** et de devoir suivre un programme d'encadrement.

Le montant de l'amende, la durée du retrait de permis et le placement de l'éthylotest antidémarrage, **dépendent du taux d'alcool** dans votre sang (ou dans votre haleine).

Si vous conduisez dangereusement, on peut aussi vous retirer votre permis immédiatement.

Attention, **les sanctions sont plus élevées en cas de [récidive](#) [5]** (ici dans les 3 ans) **et si vous refusez de passer le test.**

Si votre dossier est renvoyé **au tribunal de police, les sanctions peuvent être plus élevées.**

Au-delà de 1,5 g/l d'alcool dans le sang, votre dossier est toujours envoyé au tribunal de police. Aucune [perception immédiate](#) [6] ni [transaction pénale](#) [7] n'est possible.

Attention, des **sanctions plus graves s'appliquent si les policiers constatent votre état d'ivresse.**

Si l'état d'ivresse est établi, votre dossier est toujours envoyé au tribunal de police.

Vous risquez un retrait de permis pendant au moins un mois, et vous devez repasser un examen médical et un examen psychologique pour le récupérer.

©Droits Quotidiens asbl

Ces questions réponses constituent une source d'information générale. Leur exploitation de manière indépendante doit faire l'objet de la plus grande prudence. Il est vivement conseillé de vérifier

l'applicabilité au cas spécifique.

✖

Envoyer par e-mail

Votre nom *

Votre e-mail *

E-mail du destinataire *

Sujet *

Message *

Envoyer

✖

Réagir à cette fiche

Votre nom *

Votre e-mail *

Sujet *

Message *

Envoyer

URL source: <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/question/quelles-sont-les-sanctions-si-je-me-fais-arreter-ivre-au-volant>

Liens

[1] http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1968031631&table_name=loi

[2] https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/tab-pen-sanctionroulagealcoolaumomentdelinfraction201807_0.pdf

[3] <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/tab-pen-sanctionroulagealcooltpolice201807.pdf>

[4] <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/tab-pen-sanctionroulageivressedrogue201907.pdf>

[5] <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/lexique/recidive>

[6] <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/lexique/perception-immediate>

[7] <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/lexique/transaction-penale>